Fonction Publique Territoriale

CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

TROISIEME CONCOURS

SESSION 2019

EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Mardi 26 mars 2019

Epreuve : Série de questions portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales Durée : 45 minutes ; Coefficient : 2

A LIRE ATTENTIVEMENT:

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- ◆ Vérifiez avant de commencer que votre sujet comprend 2 pages et 5 questions, y compris celle-ci.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre <u>en haut</u> de <u>chaque</u> copie. Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisées. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.

En dehors de ce cadre, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.

- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable (sont interdits les stylos à bille effaçables type « frixion ») pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées par les correcteurs.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Il sera tenu compte de l'orthographe, de la syntaxe, de l'écriture (calligraphie) et de la présentation dans le barème de notation.

Répondez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient mais en indiquant bien le bon numéro de question :

- 1) Le maire et son élection (5 points)
 - a) Par qui est élu le Maire? (1 point)
 - b) Quelles sont ses missions (expliquer) ? (4 points)
- 2) Le Département ? (5 points)
 - a) Quelles sont les principales compétences du Départements : (3 points)
 - b) Combien y-a-t-il de départements et de régions en France au 1er janvier 2019 ? (2 points)
- 3) Qu'est-ce qu'une Collectivité Territoriale ? Citez en trois. (3 points)
- 4) Quels principes guident l'élaboration des budgets des collectivités ? (3 points)
- 5) Quelles sont les différentes formes de coopération intercommunale ? (4 points)